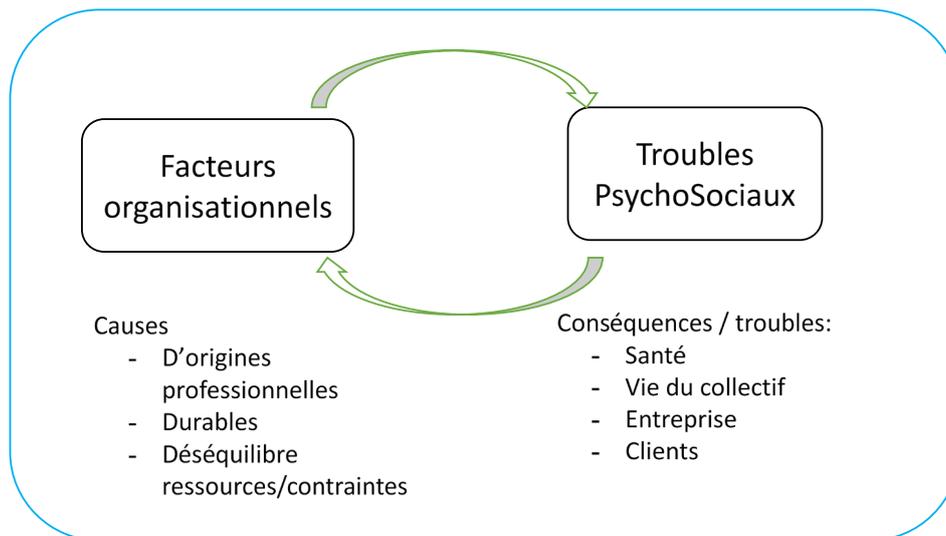


ACCOMPAGNEMENT RISQUES PSYCHOSOCIAUX



VOUS TRAVAILLEZ SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX QUAND

L'entreprise engage une réflexion sur :

- la prévention des risques psychosociaux ou l'intégration des RPS dans le document unique,
- le risque d'agression ou les violences externes,
- la charge de travail,
- l'amélioration de la qualité de vie au travail
- le travail sur les exigences émotionnelles (métier au contact du public, confrontation à la souffrance...)
- la coopération au travail (intergénérationnelle, relations, développement du travail collectif, la pluridisciplinarité...),
- l'intégration des nouveaux salariés, le parcours dans l'entreprise ou l'employabilité des salariés,
- l'amélioration des rapports dans le travail/ les tensions (concurrence entre services ou métiers, conflits, altercations...),
- le retour à l'emploi d'un salarié après un long arrêt ou une maladie

Siège social et administratif

12, quai de la Tournette CS 90417 ANNECY
74013 ANNECY CEDEX
Tél : 04 50 45 13 56
SIRET 776 529 166 00022 | Code NAF 8621 Z
TVA FR 08 776 529 166

santetravail@ast74.fr

www.ast74.fr

Suivez-nous sur



Organisme certifié AMEXIST
Par AFNOR certification
N° d'attestation DPST3011



VOUS DEVEZ ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LE RISQUE PSYCHOSOCIAL QUAND

Vous observez une dégradation des indicateurs :

- mouvement(s) de personnel, absentéisme,
- plainte(s) du personnel ou des usagers,
- évènement(s) grave(s) (accident, décès, suicide, agression...),
- dégradation du climat relationnel, conflits, bruits de couloir...
- perte de motivation
- ...

Vous avez connaissance de :

- dégradations de la santé (mal être, troubles du sommeil, prise de médication, ...),
- multiplication des salariés montrant l'émergence d'une dégradation du bien-être (expression de doutes sur ses compétences ou choix, pleurs, irritation, agacement, désintérêt, souhait de partir, cynisme, culpabilité, abattement...).

Le médecin du travail vous fait part de son inquiétude et d'une augmentation des visites occasionnelles.

L'entreprise connaît un contexte de changement (déménagement, restructuration/ fusion/ absorption, nouvel outil de travail...)

Un évènement grave survient dans l'entreprise car il est susceptible de causer un choc psychologique.

OBJECTIF DE LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DU RISQUE PSYCHOSOCIAL

Développer les ressources psychosociales c'est-à-dire, une meilleure capacité dans l'entreprise à :

- discuter des questions du travail dans un climat serein et propice à la recherche de solutions
- trouver des solutions ou ajustements face aux contraintes rencontrées, plus favorables à la santé
- pouvoir agir face aux difficultés (pouvoir dire, pouvoir penser, pouvoir agir)
- prendre en compte/relier les questions de santé et de performance
- rapprocher travail prescrit (ensemble des prescriptions) et travail réel (quotidien de travail rencontrés par les salariés)
- entendre, accueillir et prendre en compte le vécu des salariés et leurs difficultés, quel que soit leur fonction ou niveau hiérarchique

AST74 VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARCHES

AST74 peut vous accompagner dans votre prévention du risque psychosocial en :

Vous informant :

- communication de documentation, réponses aux questions
- organisation de sensibilisations

Vous conseillant sur une problématique ou un projet en lien avec le risque psychosocial

Vous accompagnant au travers :

- d'une aide à l'analyse des besoins et à la construction d'un projet ajusté aux préoccupations de l'entreprise à ses problématiques et à ses moyens
- d'une aide à l'analyse des indicateurs
- d'une aide à la conduite d'une analyse du travail
- d'une aide à l'élaboration d'un plan d'action
- d'une aide à la construction de dispositifs ou mesures de régulation et/ou de prévention
- d'une aide méthodologique à l'évaluation
- ...

En vous transférant des compétences, des méthodes et des outils pour réaliser vos projets de prévention et vos analyses de l'activité (analyse des indicateurs, analyse des situations de travail...)

En intervenant :

- comme soutien au dialogue
- en cas de choc psychologique (action immédiate d'accompagnement de collectifs touchés par des événements graves de type agression, dégradation des lieux de travail, décès, accidents du travail...)

L'IMPORTANCE DE LA POSTURE DANS LA PRÉVENTION DES RPS

Pour s'avérer efficace, la prévention du risque psychosocial exige de se doter d'une posture et de règles indispensables, et de créer les conditions à l'expression et à l'analyse. Il s'agit d'un préalable sans lequel vous ne pourrez pas recueillir les éléments nécessaires ou parvenir à mettre en oeuvre des actions qui auront les effets escomptés.

Quelle posture pour prévenir les RPS

Il s'agit :

D'adopter une vision systémique (globale, prenant compte l'ensemble des interactions et des effets de circularité entre les facteurs et les effets) et de considérer :

- la complexité des systèmes de travail, la nécessité de les regarder dans leur globalité
- l'absence de linéarité des causes : il n'y a jamais une seule cause pour un seul effet mais une conjonction de facteurs associés et qui s'auto-alimentent (circularité)
- l'absence de vérité absolue : ce qui impose de se distancier des jugements spontanés sur les vécus ou les représentations

De s'inscrire dans une posture de « clinicien du travail » c'est-à-dire :

- centrer ses analyses sur l'activité concrète de travail des salariés dans leur environnement,
- observer comment les salariés de tous les niveaux de l'organisation s'y prennent pour faire face aux contraintes rencontrées dans le quotidien ,
- chercher à ré-articuler les niveaux opérationnels, médian (management intermédiaire) et supérieur (la direction).

C'est donc au travail que l'on va s'intéresser, pour l'examiner, le regarder dans son ensemble et permettre sa mise en discussion au sein de l'organisation.

La posture de clinicien du travail

Elle suppose :

- une posture d'analyse en vue de comprendre ce qui se passe dans les situations pour les personnes concernées, et les effets sur l'activité, l'organisation et les relations
- du non jugement et de la bienveillance
- de la centration sur le travail et non sur les personnes
- d'accepter que chacun, de sa place et en fonction de ce qu'il est, a une vision, une représentation et un vécu sur les situations qu'il faut comprendre et dont il faut tenir compte pour prendre les bonnes décisions et éviter les grippages de l'organisation.
- de permettre une mise en débat des critères de qualité du travail, critères dépendant de déterminants issus de l'organisation mais également des collectifs de travail et des styles individuels
- une visée de transformation : l'objectif visé est de permettre aux acteurs de retrouver une capacité à penser et à agir sur les situations qu'ils rencontrent, une capacité à créer de nouvelles ressources pour l'activité et à construire des solutions efficaces et favorables à la santé.